



## “ Sainte-Flore... Rendez-vous des peintres ”

Shawinigan, le 14 novembre 2011

Objet : **Invitation à prendre part au 10<sup>e</sup> rendez-vous – Été 2012**

Madame, Monsieur,

Au nom du comité organisateur de Sainte-Flore...Rendez-vous des Peintres, il nous fait plaisir de vous inviter à soumettre votre candidature comme peintre de la 10<sup>e</sup> édition qui se déroulera les 17, 18 et 19 août 2012. Nous avons l'honneur de compter sur la collaboration grandement appréciée de Monsieur Denis Jacques, éminent portraitiste de Québec et originaire de Shawinigan, à titre de président artistique de la 10<sup>e</sup> édition et de Madame Madeleine Garceau, artiste-ambassadrice de Sainte-Flore...Rendez-vous des peintres.

Encore cette année, aucune somme ne sera retenue sur le produit de vos ventes, que ce soit à votre site de création ou aux lieux d'exposition. Par contre, vous constaterez quelques changements au niveau de la réglementation. Aussi, la formule d'hébergement chez des résidents du village étant maintenue, le comité organisateur se fera un plaisir de prendre en charge l'hébergement de ceux et de celles qui en feront la demande.

Si vous désirez soumettre votre candidature pour cette 10<sup>e</sup> édition qui s'annonce mémorable, nous vous prions de compléter l'inscription ci-jointe, d'y annexer les documents requis tel qu'indiqué au point 4 des règlements, ainsi que votre paiement fait à l'ordre de : Sainte-Flore... Rendez-vous des peintres. **Vous devez poster votre dossier avant le 31 janvier 2012.** La sélection sera présidée par Monsieur Denis Jacques dans les premières semaines de février et une réponse suivra dans les plus brefs délais. Pour des informations additionnelles, vous pouvez me joindre au 819-538-3136.

Anticipant le plaisir de recevoir votre candidature, je vous prie d'accepter l'expression de nos meilleurs sentiments.

*Pauline B. Daneault*

Pauline Bélanger Daneault  
Présidente  
Comité organisateur 2012

P.J. Souvenir 2010

# Formulaire d'inscription 2012 (10<sup>e</sup> édition)

## Informations générales

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse (numéro civique, rue, ville, code postal):  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Courriel (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Téléphone : (    ) \_\_\_\_\_

Site web (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Médium ou technique utilisée: \_\_\_\_\_

## Hébergement demandé chez les résidents :

Oui

Non

Nombre de personnes Nom de votre accompagnateur (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Une confirmation sera émise par l'organisation.

## Repas

Les frais d'inscription comprennent votre dîner d'accueil du vendredi 17 août, les deux petits déjeuners du samedi et du dimanche, les boîtes à lunch du midi du samedi 18 août et du dimanche 19 août, les collations ainsi que le souper des artistes du samedi soir, 18 août.

Votre accompagnateur souhaite-t-il prendre le dîner d'accueil du vendredi avec nous?  
(Prière d'ajouter **10.\$** à vos frais d'inscription pour le coût de ce repas supplémentaire, s'il y a lieu)

Accompagnateurs au souper des artistes du samedi, 18 août au coût de **30.\$** par personne.  
Puisque les places à cet événement sont limitées, nous vous prions de nous indiquer le nombre de places que vous désirez réserver lors de votre inscription. **Toutes les réservations effectuées après le 31 janvier seront au coût de 35 \$**

## Frais d'inscription

Vous avez l'avantage de travailler seul(e) dans votre abri.

Les frais exigibles varient selon l'option dont vous souhaitez vous prévaloir. Le tableau suivant vous permet de connaître le coût de votre inscription :

Option 1	Option 2
Je vais fournir mon abri 10 X 10 pieds, <b>Blanc obligatoire</b>	J'aimerais disposer d'un abri fourni par l'organisation 10 x 10 pieds
150.\$	300.\$ (Abri inclus)

**Faites votre choix :**

- a) Option 1 ou 2 : \_\_\_\_\_ \$
- b) Accompagnateur au dîner d'accueil (10\$) : \_\_\_\_\_ \$
- c) Accompagnateur (s) au souper du samedi
- 30 \$ X \_\_\_ personnes additionnelles (si payé à l'inscription) : \_\_\_\_\_ \$
- 35 \$ X \_\_\_ personnes additionnelles (si payé après 31 janvier) : \_\_\_\_\_ \$
- Total** : \_\_\_\_\_ \$

Dans l'éventualité où ma candidature n'était pas retenue, j'apprécierais que vous me retourniez mon dossier dans l'enveloppe préaffranchie que j'aurai fournie :

Oui : \_\_\_\_\_ Non : \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance des règlements 2012 et je m'engage à en respecter le contenu. Aucun changement à mon inscription ni remboursement ne seront possibles après le **30 avril 2012**.

---

Signature du peintre

\_\_\_\_\_

Date

Merci de transmettre votre inscription et votre paiement par la poste à :

**Sainte-Flore...Rendez-vous des peintres**  
**3483, 30<sup>e</sup> rue Grand-Mère (Québec)**  
**G9T 3P1**

## À conserver par l'artiste

# Règlements de l'édition 2012 Sainte-Flore...Rendez-vous des peintres Inscriptions

1. Les peintres acceptés par le comité organisateur ont **l'obligation de s'exécuter devant le public sur les heures d'ouverture du Rendez-vous**. Les artistes doivent être ponctuels et assidus.  
Horaire 2012 : Vendredi de 13h00 à 18h00  
: Samedi de 10h00 à 18h00  
: Dimanche de 10h00 à 16h00
2. Les peintres qui souhaitent prendre part au Rendez-vous **pour une première année** doivent soumettre un dossier de candidature comprenant une lettre d'intention, le formulaire d'inscription, quelques photos de toiles récentes, le paiement du coût total de l'inscription et ce, avant le 31 janvier 2012.
3. Les peintres intéressés à revenir au Rendez-vous **pour une 2<sup>e</sup> ou une 3<sup>e</sup> année consécutive** doivent compléter le formulaire d'inscription et acquitter les frais avant le 31 janvier 2012.  
*Toutefois, le comité organisateur se réserve le droit de ne pas retenir une candidature pour des comportements éthiques ou logistiques non-appropriés de l'artiste, lors d'une édition précédente.*
4. Les peintres qui ont participé à **trois (3) Rendez-vous consécutifs** peuvent à nouveau soumettre leur candidature pour l'édition 2012. Ceux-ci doivent toutefois déposer un dossier complet comprenant : une lettre d'intention, le formulaire d'inscription, quelques photos de toiles récentes, le paiement des frais et ce, avant le 31 janvier 2012.

## Sélection des peintres et sculpteurs

5. Soucieux d'offrir au public un événement stimulant, les membres du comité organisateur favorisent la variété des médiums et des techniques utilisés (huile, acrylique, aquarelle, etc.) et la provenance des peintres.
6. Dans un souci de respecter le travail de chacun, aucune reproduction ne sera acceptée (plagiat). Il s'agit là d'une norme minimale de respect et il va sans dire que Sainte-Flore...Rendez-vous des peintres n'est nullement responsable d'une telle éventualité.
7. Le comité de sélection, sous la responsabilité du président ou de la présidente artistique, veillera à confirmer le choix des participants. Les candidats(es) non retenus(es) seront avisés(es) et remboursés(es).

Page 2...Verso

Règlements – Page 2.

8. Les dossiers non retenus pourront être retournés à l'artiste **uniquement** s'ils sont accompagnés d'une enveloppe préaffranchie.

## Nombre et grandeurs des toiles au site de création

9. Les peintres doivent respecter la consigne suivante :  
**Les toiles, peu importe le nombre et les dimensions, doivent être exposées à l'intérieur des limites de votre abri.**

## Ventes autorisées

10. SEULE LA VENTE DE TOILES, DE CARTES, DE SIGNETS ET DE REPRODUCTIONS EST AUTORISÉE.
11. Les transactions bancaires sont facilitées par la présence d'un guichet automatique Desjardins au cœur du site du Rendez-vous. Le paiement par carte de crédit sera possible moyennant les frais usuels avec la collaboration du Restaurant le Passerin.

## Toiles exposées à l'église et au site de l'activité *Coup de cœur*

12. À L'ÉGLISE : deux toiles de 28" de hauteur x 30" de largeur (maximum) encadrées ou une seule de grandeur maximale de 60" de hauteur x 28" de largeur (encadrée) sont autorisées. Le comité veillera à identifier les chevalets d'exposition de chaque peintre à l'église; les cartons titrant les œuvres et indiquant leur coût sont fournis par l'artiste.
13. AU « *COUP DE CŒUR* » : la toile exposée doit avoir une dimension maximale de 30" X 30", encadrement inclus. L'activité « *Coup de cœur* » permet la sélection des peintres du calendrier de l'année à venir. La toile exposée doit demeurer sur place toute la fin de semaine pour permettre aux visiteurs de faire leur choix. Un acquéreur ne pourra récupérer son achat qu'à la fin du Rendez-vous.

N.B. À l'église ou au « *Coup de cœur* », les tableaux doivent être déjà munis d'un système d'accrochage; l'organisation fournit uniquement les crochets.  
Au « *Coup de Cœur* », seuls les cartons numérotés par le Rendez-vous sont utilisés.

## Emplacement et aménagement des sites de création

14. Le choix des emplacements est sous la responsabilité du comité organisateur. Le site de l'église est aéré pour faciliter l'accès aux milliers de visiteurs qui s'y regroupent. L'étalement des sites le long du parcours sera disposé afin d'assurer aux visiteurs et aux artistes un achalandage intéressant et continu. Le comité veillera à ce que chaque artiste demeure au site qui lui aura été assigné.

.../3

15. Les peintres qui fournissent leur abri (Option 1) ne pourront procéder à leur installation en dehors de l'espace identifié à leur nom. Chaque artiste propriétaire de son abri aura la responsabilité de son installation. Les bénévoles superviseront ces installations et procéderont au montage des abris pour les autres peintres.
16. Chaque artiste devra fournir sa table de travail, son chevalet d'exécution, ses installations d'accrochage pour son abri, ainsi que sa chaise et autre matériel.

## Responsabilité

17. En tout temps, chaque artiste est responsable de son matériel et de son abri. Sainte-Flore... Rendez-vous des peintres ne peut être tenu responsable de vol ou de bris, que ce soit dû à une absence de l'artiste de son abri ou dû à une mauvaise température.
18. En cas de mauvais temps, les artistes seront relocalisés si l'organisation le juge nécessaire.
19. Par respect pour les visiteurs, l'artiste doit demeurer sur place jusqu'à l'heure de fermeture et ce, chaque jour.

## Affichage et publicité

20. L'identification des peintres aux sites de création est sous la responsabilité du comité organisateur. La publicité autre que celle officiellement acceptée par le comité est interdite. Toute affiche non autorisée devra être retirée par respect pour nos partenaires qui se sont financièrement engagés envers notre événement.

## Photo officielle

21. La photo officielle des peintres sera prise au lancement du Rendez-vous après le dîner d'accueil du vendredi 17 août, sur le parvis de l'église.

## Documentation

Veillez conserver la présente documentation pour référence. Toute information supplémentaire vous sera transmise lors de la rencontre, à l'accueil du vendredi, au gymnase de l'école de Sainte-Flore, située sur la 33<sup>e</sup> Rue, à proximité de l'église.